Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250116-2025_01_00-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Robert NATALE, Vice-Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, Sophie MARKOVIC, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Sandrine JANIAUD LARCHER à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Christian RAYOT à Jean LOCATELLI et Françoise THOMAS à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 janvier 2025	Le 8 janvier 2025	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-01-00 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2024
Rapporteur : Robert NATALE

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250116-2025_01_00-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2024.**

Annexe : Procès-Verbal du 19 décembre 2024

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MERCREDI 22 JAN. 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE